

## Procès-Verbal

### - Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline.

### - Absents excusés :

GRANGE Evelyne, pouvoir donné à Mme. SIMON Anne-Claire  
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à ODIN Catherine  
ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à M. BANINO Jérôme  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à M. MICHELOT Éric  
FLAMENT Julien, pouvoir donné à M. TOINET Guy  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à M. SARTORETTI Michel

Patrick Withers est nommé secrétaire de séance

### Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 07 avril 2022

Rapporteur : Jérôme BANINO

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Le conseil municipal approuve le PV de la séance du 07 avril 2022.

## 1 / FONCIER

### 1-1 Acquisition pour régularisation foncière Rue Lamartine

Rapporteur : Jérôme BANINO

Il est proposé au conseil municipal de compléter la délibération n°2020-02-11 en date du 6 février 2020 dans laquelle une partie de la parcelle AC 1011 d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> n'a pas été prise en compte.



Jérôme BANINO précise que le projet de construction est sur le point de démarrer (cela passera par une phase de démolition à l'été 2022).

Le 06 mai prochain aura lieu une réunion publique pour expliquer le projet à l'ensemble des riverains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette régularisation présentée par Jérôme BANINO.

## **2/AMÉNAGEMENT**

### **2-1 Approbation de la convention d'adhésion au service mutualisé "Energie & Bâtiment"**

Rapporteur : Guy TOINET

Un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

Cédric Poncet vient de prendre ses fonctions au parc éco habitat.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...). Cet objectif fait écho aux objectifs du TEPOS (Territoire à énergie positive), c'est-à-dire de réduire de 60% les gaz à effet de serre des bâtiments publics d'ici 2028.

Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône.

Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » comprend 3 niveaux d'intervention :

#### **1 - Mission socle (inclus dans la convention):**

- Un analyse fine des données énergétiques de la commune à l'aide du logiciel ADVIZEO
- Une présentation de l'état des lieux énergétique de la commune et les pistes d'améliorations énergétiques.
- Une sensibilisation des élus et des usagers des bâtiments
- Un accompagnement à l'estimation financière des CEE valorisables sur les projets de rénovation
- Un accompagnement à la mise en application du décret Eco Energie Tertiaire pour les bâtiments assujettis et suivi avec le logiciel ADVIZEO

#### **2- Mission ponctuelles (inclus dans la convention)**

Les missions ponctuelles proposées seront choisies en concertation entre la Commune et la CCMDL en fonction des besoins exprimés et de la capacité de la CCMDL à pouvoir répondre dans des conditions satisfaisantes (en fonction notamment de la charge de travail du service) et dans un souci d'une équité à l'échelle territoriale.

Ces missions consistent en des diagnostics complémentaires tels que :

- Aides à l'exploitation et au suivi des installations techniques « fluides »
- Mesures et analyses : température, CO2
- Réalisation de thermographies à l'aide de la caméra infrarouge
- Etude d'opportunité pour le changement de système énergétique et/ou de mise en place d'énergie renouvelable
- Réalisation d'études de choix d'énergie

#### **3- Missions complémentaires (amenant à une délibération et une contribution supplémentaires)**

La commune a la possibilité de souscrire à des missions complémentaires payantes. Les missions complémentaires seront engagées après l'accord entre la Commune et la CCMDL notamment en fonction de la capacité de cette dernière d'intervenir sur l'ensemble du territoire.

Assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- Aide à la mise en place et au suivi de contrats d'exploitation / de maintenance
- Aide de à la décision pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre
- Elaboration des pièces techniques type CCTP, DPGF sur les parties concernant les systèmes énergétique et l'enveloppe du bâtiment

- Assistance technique à la Commune sur la phase travaux (analyse des offres, participation au suivi de chantier, pré-réception de travaux)

Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants.

Cette convention est signée pour trois ans.

Ce service, et donc Cédric Poncet, nous a déjà accompagnés dans le choix de l'énergie de la tranche 2 du pôle sportif (construction du DOJO et vestiaires).

Jérôme BANINO : ce recrutement est très pertinent car il y a beaucoup de projets sur le territoire et donc beaucoup de besoins.

Matthieu PAISSE : Ces missions ne concernent-elles que le patrimoine communal ?

Rep Guy TOINET : oui

Christiane FERLAY précise que les particuliers peuvent faire appel au parc éco pour leurs projets de rénovation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Jérôme BANINO à la signer.

### **3/ AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **3-1/Convention de participation au RASED**

Rapporteur : Anne-Claire SIMON

19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) pour leur école publique en 2022. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du RASED sur le territoire de la CCMDL a été validé par l'inspection de l'Education Nationale à hauteur de 3 000 €. Afin de simplifier la gestion du RASED, il est proposé que la commune de St-Martin-en-Haut verse l'intégralité de la subvention de fonctionnement au RASED et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école primaire publique via une convention.

Cette dernière est soumise à l'approbation du conseil municipal.

La participation de la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise s'élèverait à 378,41 €.

Anne Claire SIMON précise que le groupe du RASED est constitué de psychologues scolaires et également de maîtres spécialisés. Ils font un bilan de l'élève avec les parents et donnent leur avis pour le déclenchement des aides éventuelles.

Le financement sollicité leur permet d'acquérir du matériel comme des mallettes pédagogiques par exemple.

Patrick WITHERS : Ils n'interviennent que dans les écoles publiques ?

rép Jérôme BANINO : oui

Christiane FERLAY : peuvent-ils aider les personnes ukrainiennes ?

rép Anne Claire SIMON : ce n'est pas leur fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention présentée et autorise Jérôme BANINO à la signer.

### **4/ QUESTIONS DIVERSES**

- Anne-Claire SIMON, Christiane FERLAY et Corinne ÇAKIR-LOUSSE évoquent l'accueil de 2 familles ukrainiennes sur la commune.
- Dominique MEZARD-MOSTFA rappelle que la plaquette de l'été pelaud doit être distribuée rapidement.

- Dominique MÉZARD-MOSTFA évoque la rencontre du 23 mai prochain avec le lycée Jean Monnet concernant le partenariat à créer dans le cadre du Pôle culturel.

Clôture de la séance : 20h30